

PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 18 juillet 2024

(à approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal)

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 11 juillet 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 18 juillet 2024 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Pascal LANQUETIN, Benoît MASSART, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Jacques TISSOT, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Arnaud SAILLARD à Benoît MASSART
Audrey BAILLY BECHET à Catherine VUILLAUME

Secrétaire de séance : Mathieu MICHAUD

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission à compter du 16 juillet 2024 de Madame Agnès VANHUYSE à son poste de conseillère municipale, pour des raisons d'ordre personnel.

I) Approbation du procès-verbal du conseil du 27 juin 2024 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II) Compte rendu des commissions :

Animation

Monsieur Benoît Massart rapporte les sujets évoqués à la commission animation du 3 Juillet, à savoir la préparation de la fête communale qui aura lieu le 1^{er} septembre.

Communication :

Madame Catherine Vuillaume rappelle que l'outil de communication intramuros proposé par la CFD en 2021, sera relancé début septembre, afin qu'un maximum de valchantois puisse télécharger l'application. Cet outil vient compléter les outils actuels de communication : affichages et site de la commune. Les informations utiles seront communiquées ultérieurement aux habitants. Elle précise également que deux panneaux seront installés aux entrées de village, côté Labergement Sainte Marie et Bonnevaux.

Voirie réseaux sécurité :

Les devis reçus en mairie par la société BARTHE SASU sont présentés et les propositions suivantes ont été retenues comme suit :

- Ligne blanche 150 m
- Passage piétons en résine – couleur rouge et blanc
- Pose de 20 balises

Des précisions et un devis exact seront redemandés au prestataire.

Un arrêté municipal sera pris pour interdire le doublement dans le village et des panneaux seront installés en entrée de village.

III) Contrat de bucheronnage:

Le contrat de bucheronnage actuel arrivant à échéance au 25 août prochain, il convient de le renouveler. Une offre est parvenue en mairie, celle de Michaud Forêt proposant :

- Abattage – Façonnage de grumes résineux : 10 € / m3 prix de base
- Débardage de grumes résineux : 6 € / m3 prix de base

Des pondérations seront appliquées selon la grille ONF en vigueur.

Monsieur Mathieu MICHAUD est sorti de la salle au moment du débat et n'a pas participé au vote.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à 11 voix pour d'attribuer le contrat pour l'année 2023 – 2024 à l'entreprise Michaud Forêt et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

IV) Projet cirque école 2026 :

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire rappelle qu'un projet pédagogique autour des activités du cirque est en cours de réflexion pour mai 2026 avec l'association de Crotenay, « Chap'Chapo ». Il s'agirait de proposer à toutes les classes une initiation aux arts du cirque et réaliser un spectacle ensuite avec les parents.

Une rencontre a eu lieu le 2 juillet avec le prestataire, la directrice de l'école et la commune afin de définir l'emplacement éventuel du chapiteau et les besoins techniques de l'installation, l'emplacement rue du plane est retenu.

Un plan de financement du projet sera demandé à la directrice.

V) Adhésion de la commune à l'ANEM

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler l'adhésion à l'ANEM – Association Nationale des Elus de Montagne. La cotisation annuelle est proportionnelle à la population et s'élève à 180,42 €.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'adhésion de la commune à l'ANEM et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

VI) Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment mairie école, une subvention de 11 294 € a été attribuée par le département dans la cadre du Pac25 à la commune au titre de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire informe que le diagnostic assainissement du bâtiment communal 14 rue des courbes présente une non-conformité. Des devis seront demandés afin de réaliser les travaux nécessaires à la mise en conformité.

Monsieur le Maire informe que les travaux du cimetière (accessibilité et fermeture du portail) ainsi que la pose des barrières sur les abords du pont rue de l'église sont terminés.

Fin de la séance : 21h45

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 22 août prochain.

Le Maire,
Bernard BESCHET



Le secrétaire de séance
Mathieu MICHAUD